



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 mars 2025

NOMS	Fonctions	Présents	Absents Excusés	Absents	Procurations
ARDISSON Jean-Claude	Conseiller	X			
BLAIN Bruno	1 ^{er} Adjoint		X		Jérôme MILLET
CORNAND Jean-Jacques	2 ^{ème} Adjoint	X			
DRAMAIX Jean-Guy	Conseiller	X			
DUMAS Chantal	Conseillère	X			
LUCIANO Luc	Conseiller	X	X		Chantal DUMAS
MARCHAL Laurence	Conseillère		X		Jean-Guy DRAMAIX
MILLET Jérôme	Conseiller	X			
MORIN Catherine	3 ^{ème} Adjointe	X			
NOUVEL Alain	Conseiller	X			
THIRIOT Christian	Maire	X			

Ordre du jour :

- Approbation du PV DU 20.02.2025.
- Vote du compte financier unique 2024.
- Affectation des résultats.
- Vote des taux des taxes directes locales.
- Vote du budget 2025.
- Délibération forfait voirie à reverser à la CCBDP.
- Branchement sur réseau public d'assainissement collectif.
- Questions diverses.

Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil municipal ouverte. Le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Chantal DUMAS est désignée Secrétaire de séance.

➤ **Approbation du PV DU 20.02.2025**

Adopté à l'unanimité

Monsieur le maire remercie la présence de Marilyn à ce Conseil municipal consacré, pour l'essentiel, à l'examen des comptes 2024 et au budget 2025. Plusieurs observations :

- Le Compte Financier Unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion. Il deviendra obligatoire au plus tard au titre de l'exercice 2026. Pour notre part, nous avons le choix d'anticiper sa mise en œuvre sur l'exercice 2024. Comme pour le compte administratif, le maire devra quitter la salle au moment du vote sur le CFU.
- L'arrêté des comptes 2024 fait apparaître des résultats positifs en fonctionnement ce qui traduit, entre autres, la maîtrise des comptes de la collectivité et permet :
 - Le remboursement de l'emprunt,
 - D'assurer le virement de fonds à la section Investissement pour financer les projets de la commune.
- L'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques représente la plus importante dépense d'investissement en 2024.
- Il s'agit du dernier budget de la mandature présenté sans augmentation des taxes directes locales.
- L'INSEE a adressé les populations de référence en vigueur au 1er janvier 2025 pour la commune de BEAUVOISIN :
 - Population municipale, 143 + Population comptée à part (4) soit 147 habitants.

➤ **Vote du compte financier unique 2024.**

Adopté à l'unanimité, le maire ayant quitté la salle.

➤ **Affectation des résultats.**

Fonctionnement :

Dépenses : 217 368.40 €
Recettes : 248 584.38 €

Résultat 2024 : 31 215.98 €
Résultat reporté : 332 272.52 €
Résultat cumulé : 363 488.50 €

Investissement :

Dépenses : 167 727.01 €
Recettes : 40 574.32 €

Résultat 2024 : - 127 152.69 €
Résultat reporté : 31 715.64 €
Résultat cumulé (R001) : - 95 437.05 €

Report sur 2025 :	
Fonctionnement (R002) :	268 051.45 €
Investissement (R001) :	- 95 437.05 €
Affectation au compte 1068 :	95 437.05 €

Adopté à l'unanimité

➤ **Vote des taux des taxes directes locales.**

Les ressources fiscales se répartissent entre des impôts directs locaux (dont la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti, la taxe sur le foncier non bâti, la contribution économique territoriale) et des impôts indirects. En regard de l'évolution pour le calcul de la base de chacun des impôts directs locaux, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taxes directes locales pour 2025.

Adopté à l'unanimité

➤ **Vote du budget 2025.**

Les éléments sont présentés par section, recettes et dépenses.

En section de Fonctionnement, les propositions formulées traduisent une stabilité des dépenses et des recettes.

En section d'investissement, sont intégrées :

- Les recettes liées à l'opération « Aménagement communal » représentées par les montants des subventions attribuées (Département & Région).
- Les prévisions de dépenses pour cette opération à hauteur de 500 K€ ainsi que les travaux de rénovation du sol à la guinguette (recette liée à l'attribution de la subvention attendue du Département).

Budget adopté à l'unanimité

➤ **Délibération forfait voirie à reverser à la CCBDP.**

Monsieur le maire propose de maintenir le reversement intégral de l'enveloppe voirie départementale à la CCBDP, ce qui permet de continuer à bénéficier d'un abondement complet de la Communauté de communes. L'enveloppe 2025 devrait être identique à celle de 2024.

Adopté à l'unanimité

➤ **Décision à prendre sur convention pour branchement sur réseau public d'assainissement collectif.**

Monsieur le maire précise qu'il s'agit d'appliquer la délibération adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal le 14 décembre 2016.

Le Conseil municipal du 14 décembre 2016 a décidé :

- L'institution de la participation aux frais de branchement pour les immeubles existants lors de la création de l'assainissement,

- Pour les immeubles réalisés postérieurement au réseau d'assainissement, remboursement par le raccordé à la collectivité du coût réel des travaux.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer la convention avec les usagers concernés.

Adopté à l'unanimité

➤ **Questions diverses.**

- Présentation d'un permis de construire pour une maison individuelle avec garage pour activités chambre d'hôtes. Ce projet est adossé à l'exploitation agricole du demandeur.

Avis positif de l'ensemble du Conseil

- Point sur un dossier de permis de construire agricole ayant fait l'objet de demandes de pièces complémentaires.

Au 27 mars, les pièces demandées ne sont toujours pas fournies.

- Samedi 29 mars à 10 heures : nettoyage partagé à la Guinguette.
- Retour sur les demandes de subventions départementales déposées par les communes au titre des projets de solidarité territoriale : **lundi 14 avril à 18 heures.**
- Date à prévoir pour la réunion de la Commission Cadre de vie.
- Travaux de débroussaillage demandés à l'entreprise Cédric JOURDAN :
 - Chemin de la source, zone du captage d'eau,
 - Parcelle communale devant le cimetière autour du point d'eau,
 - Parcelle guinguette en contrebas du parking situé sur la RD 523.